

Réunion de quartier : Courtils, Ligerais, Grand Coteau

Vendredi 2 février 2024

Halle des Mariniers, à Chalonnes-sur-Loire

∅ participants

Les réunions de quartier

Les réunions de quartier ont pour objectif de permettre à chacun de s'informer et d'échanger sur les projets en cours à l'échelle de sa commune et de son quartier.

Les riverains ont été informés de la réunion par l'intermédiaire d'un flyer distribué dans les boîtes à lettres du quartier en janvier 2024, qui les invitait à coconstruire l'ordre du jour de la réunion en transmettant leurs questions en amont de la rencontre, avant le 22 janvier 2024.

L'information a également été diffusée sur les moyens de communication habituels de la mairie :

- Chalonnes Magazine : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr/category/magazine/>
- Site web : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/chalonnessurloire>

Compte rendu des échanges

Mot d'accueil

Marc Bernier, conseiller délégué Citoyenneté et Actions participatives, souhaite la bienvenue aux habitants puis passe la parole à Marie-Madeleine Monnier.

Marie-Madeleine Monnier, maire de Chalonnes-sur-Loire, remercie les habitants du quartier d'être présents pour cette réunion de quartier, et donne la parole aux élus pour qu'ils se présentent :

- Anne Moreau, élue référente du quartier et adjointe aux Solidarités
- Martine Richoux, élue référente du quartier et conseillère déléguée Environnement
- Jacques Sarradin, conseiller délégué Projet Les Confluences et Aménagements dans le cadre de "Petites Villes de demain"
- Vincent Lavenet, conseiller délégué Urbanisme, Eaux, Assainissement, Voiries et réseaux, Éclairage public ;
- William Poissonneau, 1^{er} adjoint, adjoint Personnel Communal, Espaces verts, Entretien des locaux communaux, Accueil, État civil et habitant de la Bourgonnière ;
- Richard Viau, adjoint Sports et Jumelage.

Madame la Maire explique que cette réunion était programmée initialement en décembre, mais qu'elle a été repoussée au mois de février pour une raison de salle.

Le principe des réunions de quartier est l'échange et l'écoute, et la discussion peut porter sur tout ce qui concerne les sujets d'ordre général. Pour les sujets d'ordre privé, les Chalonnais ne doivent pas hésiter à interpeler les référents de quartier. Les habitants ayant posé des questions relevant de problématiques spécifiques recevront une réponse personnalisée par courriel, à l'issue de la réunion.

Les élus référents du quartier des Ligerais, Courtils, Grand Coteau

La municipalité a défini six quartiers à Chalonnes-sur-Loire : centre-ville, Guinière, Bourgonnière, gare, Courtils, l'île. Chaque quartier a des élus référents, qui interviennent au quotidien pour répondre aux sollicitations des habitants.

Les élus référents du quartier sont :

Les Courtils, Les Ligerais, Grand Coteau



Anne Humbert

anne.humbert@chalennes-sur-loire.fr



Anne Moreau

anne.moreau@chalennes-sur-loire.fr



Martine Richoux

martine.richoux@chalennes-sur-loire.fr

Présentation des réalisations récentes de la municipalité

Terrain synthétique de football

Le terrain est terminé, la mise en service a eu lieu le 21 octobre 2022. Il a été inauguré le samedi 15 avril 2023.

Liaison douce de La Bourgonnière

Itinéraire pour les piétons et les vélos pour davantage de sécurité. La sécurisation du carrefour de la Croix de la Bourgonnière a été réalisée en 2023.

Parmi les nouveaux projets en cours, une liaison douce pour aller du centre-ville à la gare a été étudiée.

Ilot Carnot-Fleury

Les logements ont été livrés fin mars 2023. Dix-sept logements sociaux, 5 appartements de propriétaires, et des commerces. L'immeuble abrite également des commerces au rez-de-chaussée.

Petit train

En début de mandat, la municipalité a repris la gestion du Petit train, qui était auparavant propriété d'une association. Il vient d'être revendu à des particuliers qui vont reprendre l'activité.

Parc de la Deniserie

Des travaux d'aménagement ont été réalisés : ouverture sur la rue Haute des Noyers, avec accès PMR. Des toilettes ont été ajoutées.

Vidéoprotection

Poursuite de l'installation de dispositifs de vidéoprotection, qui permet de résoudre un certain nombre d'enquêtes, notamment pour des incivilités.

Cérémonie des récompenses de la Ville

Création d'une cérémonie pour récompenser les actions méritantes.

Signature de la convention ORT

Chalonnnes-sur-Loire a été retenue Petite Ville de Demain, elle bénéficie d'aides plus importantes dans ce cadre. L'opération de revitalisation du territoire en découle.

Présentation des grands projets à venir

«Un élan pour Chalonnnes»

- Présentation d'Un élan pour Chalonnnes. Il s'agit du plan d'action de la municipalité pour imaginer Chalonnnes-sur-Loire en 2040. Chalonnnes fait partie du dispositif « Petites villes de demain », qui lui permet d'être accompagnée pour imaginer la ville de demain.

Ce plan d'action porte sur trois projets :

- Les Confluences : projet immobilier à l'emplacement de l'ancien Mr Bricolage. Dans le cahier des charges : conserver des places de stationnement, des espaces verts, garantir une bonne intégration paysagère. Un promoteur a été sélectionné, Bouygues. Les Chalonnais bénéficieront d'une priorité sur l'achat des logements.
- Chalonnnes, Cœur de Vie : étude pour la revitalisation du centre-ville.
- Espace polyvalent et culturel : projet de construction d'une salle des fêtes/salle de spectacle. Les élus ont visité de nombreuses salles de spectacles dans des communes équivalentes, de sorte à définir le projet.

Présentation des projets pour le quartier de La Bourgonnière

Madame la Maire explique que la propriété Cousin, située rue des Sables, a été préemptée par la mairie. Le projet est, à l'avenir, d'y ramener l'école maternelle à côté de l'école Joubert, avec une nouvelle cuisine centrale. Des aménagements seront à repenser pour faciliter les accès. Ce projet est prévu à l'horizon 2040.

Vos questions

En amont de la réunion, les élus ont reçu 22 questions d'habitants.

Les habitants auront la possibilité également de poser leurs questions durant cette réunion de quartier.

Question reçue par courriel

Aménagements paysagers et cadre de vie

W. Poissonneau, adjoint aux Espaces Verts, explique le fonctionnement du service, dont l'autorité fonctionnelle est détenue par la commune, mais dont la compétence et l'autorité hiérarchique est détenue par la communauté de communes.

Il souligne que les surfaces d'entretien augmentent sensiblement. En 5 ans, il est à noter une augmentation de 2 ha des surfaces à entretenir (gazons, espaces verts...). Toutefois, les effectifs n'ont pas augmenté et sont toujours de 11 personnes.

En 2017, avec l'abandon des produits phytosanitaires, le service Espaces verts a vu une multiplication du travail manuel. Au cimetière, par exemple, il faut désormais arracher l'herbe mécaniquement ou à la main. Le service a mis en place un plan de gestion différencié : tous les espaces à entretenir sont divisés en 4 classes :

Classe 1 : entretien de prestige. Les entrées de ville, centre-ville, esthétique et décors.

Classe 2 : zones où la fréquentation est relativement importante. Classe loisirs.

Classe 3 : classique. Espaces réservés en partie à la biodiversité.

Classe 4 : espaces où il est nécessaire de protéger la faune et la flore.

Parfois, on entend dire que dans un secteur l'herbe n'est pas fauchée. Cet endroit est probablement en classe 4, et donc fauché seulement une fois dans l'année car considéré comme zone naturelle.

Dans les zones classées catégorie 1 : une tonte par semaine. Seuil de tolérance : une herbe de 6 cm de haut maximum.

Classe 2 : hauteur d'herbe de 10 cm. Tonte une fois tous les 15 jours.

Classe 3 : hauteur d'herbe de 15 cm. Tonte 10 à 20 fois par an.

Classe 4 : hauteur d'herbe de 1m. Fauchage une fois par an.

Question dans la salle

Allée de Tecklenburg, se trouve une sapinière. Nous craignons qu'elle soit dangereuse pendant les périodes de chaleur. S'il y a un risque, le plan de gestion différencié est-il actualisé ?

W. Poissonneau : En effet, il est mis à jour tous les ans.

Question reçue par courriel

Est-il possible d'entretenir plus fréquemment les chemins de promenade dans les coteaux ?

W. Poissonneau : En voyant cette question, j'ai demandé au service Espaces verts de revoir le classement pour passer la zone de classe 4 à « zone de loisirs ». Ce sont des choses qui peuvent évoluer dans le temps.

Question dans la salle

Derrière chez nous, un terrain est envahi par les ronces. Il est en pente à 45 degrés, les tracteurs ne peuvent pas passer. Allée de Tecklenburg, nous craignons que des vipères s'y plaisent.

W. Poissonneau : Dans les zones classées 4, il peut y avoir des reptiles car ce sont des zones où nous protégeons la biodiversité.

Question reçue par courriel

W. Poissonneau : Nous avons reçu une question sur des arbres qui seraient gênants. Nous ne pouvons pas supprimer des arbres, sauf s'ils sont dangereux. Depuis deux ans, nous avons dégagé un budget pour mener un diagnostic des arbres chalonais. Par exemple, un bel élante situé aux Malpavés a dû être coupé car il était devenu dangereux. Ce n'est jamais de gaité de cœur qu'on abat un arbre.

Si des arbres sont en bonne santé, nous ne les abattons pas. Il faut protéger les végétaux. Au stade des Deux-Croix, de gros spécimens de résineux, des cupresus, sont tellement hauts qu'il peuvent être considérés comme gênants car ils font de l'ombre. Ils ont été diagnostiqués car il a été observé que des branches tombent quand il y a du vent. Le diagnostic indique qu'ils ne sont pas dangereux.

Question dans la salle

Habitants des Courtils, rue de la Couperie, nous avons des trottoirs défoncés à cause des arbres. Les glands, les feuilles ne sont pas ramassés car vous manquez d'agents.

W. Poissonneau : Ce sont des Chênes rouges d'Amérique qui ont été plantés il y a des années. Ils ont des racines traçantes, et non pas pivotantes. Il est évident qu'il amènent ce genre de problèmes. C'est une erreur d'avoir mis ce type d'arbres à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes très vigilants sur le type d'arbres

que nous plantons, pour anticiper l'évolution dans 20, 30 ans.

Question dans la salle

Ces arbres ne sont pas élagués.

W. Poissonneau : Attention, quand vous taillez un arbre, vous renforcez son système racinaire. La végétation est là. Peut-être qu'il faudrait refaire les trottoirs. Nous avons le même problème au stade.

Question dans la salle

L'avenue de la Couperie est dangereuse de nuit à cause de ce problème.

Madame la Maire : J'ai bien une solution mais qui je pense ne plaira pas : on les coupe. A Candé, des arbres problématiques ont été enlevés, puis ils ont replanté de nouveaux arbres.

Question reçue par courriel

L'antenne de l'allée Du guet n'est pas très jolie dans le quartier.

V. Lavenet : A priori, renseignements pris, elle est toujours utilisée par une entreprise. C'est une antenne privée.

Question reçue par courriel

Un mur le long de la rue n'est pas joli.

V. Lavenet : Il est privé également. Nous pouvons juste contacter les propriétaires et les inviter à passer un coup de karsher sur leur mur.

Question reçue par courriel

Est-il possible d'améliorer les terrains de jeux ?

V. Lavenet : Nous allons regarder cela de plus près. Il faudra voir, d'un point de vue budgétaire, ce qui peut être fait.

Ces questions sont bien prises en compte, elles seront évaluées en fonction des contraintes budgétaires et des plannings.

Question reçue par courriel

Rue des Mauges, allée Frantz Listz : circulation trop dense ou inadaptée

V. Lavenet : Il est éventuellement possible de ralentir les vitesses de circulation, mais encore faut-il que les automobilistes respectent les panneaux.

Une proposition peut être de mettre en place des coussins berlinois ; mais ils font ralentir les voitures, puis elle ré-accélèrent. Une autre option peut être de mettre des chicanes ; mais cela nécessitera d'utiliser les emplacements de stationnement

Question reçue par courriel

Le carrefour entre la rue de la Couperie et la rue des Mauges est très large et nécessiterait un passage piéton et des accès pour les personnes à mobilité réduite.

V. Lavenet : Ce projet mérite qu'il soit fait quelque chose, d'autant qu'il s'y trouve un arrêt de bus. C'est un sujet que nous avons à cœur de traiter.

Question reçue par courriel

La fibre tarde à arriver dans 12 maisons du quartier.

V. Lavenet conseille d'écrire à Anjou Fibre, car la commune n'est pas gestionnaire de la fibre. Le problème est lié à un incident sur le réseau, a priori le problème va être réglé.

Question reçue par courriel

Absence de passages piétons aux Ligerais.

V. Lavenet : La société Alter, qui est toujours en charge de la gestion des Ligerais, va procéder cette année à la finalisation de la voirie dans son ensemble. Rue de la Serpe d'or, des constructions vont encore avoir lieu. Des engins vont continuer à passer. Toutefois, nous avons prévu de terminer la partie de la voirie opposée aux terrains qui restent à construire.

Une visite du quartier des Ligerais est prévue prochainement pour envisager ces travaux. Nous allons remettre en état la rue de la Serpe d'or.

Question reçue par courriel

Travaux de séparation des eaux.

V. Lavenet : En 2024, il est prévu de réaliser l'étude de la mise en séparatif des réseaux, qui consiste à séparer les eaux pluviales des eaux usées. Dans les nouveaux quartiers de Chalennes, cette séparation existe. Mais dans le vieux Chalennes, les eaux pluviales et les eaux usées sont mêlées, ce qui est interdit et met en difficulté la station d'épuration. Petit à petit, nous procédons à la séparation des réseaux.

Pour ce qui est de l'eau potable, il est prévu un remplacement du réseau en 2025 à partir du château d'eau. Ces travaux sont prévus par le SEA, le syndicat des eaux d'Anjou.

Question reçue par courriel

Incivilités au stade des Deux-Croix > caméras demandées.

V. Lavenet : Il y a un problème technique pour le transfert des images par radio. A cet endroit, la liaison ne fonctionne pas. Nous envisageons de réaliser une liaison par fibre optique mais cela prendra plus de temps. Le déploiement des caméras se poursuit comme prévu. Nous en sommes à 21 caméras. Les dernières ont été posées route de Rochefort.

Questions de la salle

Dans le bas des Ligerais, des points d'apports volontaires ont été installés pour le recyclage et les ordures ménagères. Pourquoi n'y a-t-il pas de PAV installés pour le verre et le papier, alors qu'il y a de la place ?

M. Richoux : Je rencontre demain 3Rd'Anjou, je leur poserai la question. Il est exact qu'il y a de plus en plus d'habitants dans ce secteur.

Questions de la salle

L'avenue Guégniard n'est pas éclairée. Lorsqu'on remonte du bourg à pied, il faut prendre la torche. Il n'y a aucun lampadaire.

V. Lavenet : Nous allons nous intéresser à l'historique de cette avenue pour comprendre les choix qui ont été faits. Dans les nouveaux lotissements, on n'installe plus d'éclairage. Les économies d'énergie passent aussi par la suppression et la réduction de l'éclairage public. A l'avenir, il serait peut-être nécessaire de changer nos habitudes.

Questions de la salle

Les trottoirs des Courtils datent des années 1970. Les poids lourds les ont abimés. C'est dangereux pour les personnes âgées.

V. Lavenet : Cela fait partie de notre programme d'entretien général de la voirie. Nous établissons des plans avec la communauté de communes. Ce sont des plans annuels, en fonction des finances.

Questions de la salle

Allée Tecklenburg, je souhaite signaler un nid de frelons.

M. Richoux : L'agent du service Environnement de la mairie se déplace et vient voir s'il s'agit bien de frelons. Elle fait ensuite appel au FDGDON pour qu'ils interviennent et enlèvent le nid.

Questions de la salle

Allée Tecklenburg, je veux signaler une profusion de chats. Il y en a partout.

Madame la Maire : Le problème des chats errants est un problème en augmentation. A ce titre, une

amende est à l'étude pour les chats errants pucés.

Questions de la salle

Rue des Sables : circulation importante qui inquiète pour la sécurité des enfants. Je crois savoir que dans les projets à plus long terme, vous avez le projet de faire une ouverture vers l'allée du 8 mai. Quelle vision avez-vous à moyen terme pour que les lotissements ne soient pas des voies de circulation ?

Madame la Maire : Mon regret est que le projet de voie de contournement n'ait pas été fait dans le passé.

R. Viau : la nouvelle municipalité élue en mars 2008 avait décidée d'abandonner la déviation pourtant actée et budgétée en lien avec le Département. Aujourd'hui, le constat est là....

Questions de la salle

Les composteurs.

M. Richoux : La réglementation n'oblige pas les usagers à composter leurs déchets organiques, mais elle oblige les syndicats, qui ont l'obligation de proposer des solutions. 3RD'Anjou propose actuellement des composteurs pour les particuliers et des lombricomposteurs. Nous travaillons avec eux à d'autres solutions, notamment dans les zones urbanisées.

Les composteurs collectifs de Chalonnes ont très bien fonctionné au départ. Il y avait eu des actions de sensibilisation des particuliers. Toutefois, les habitants ont changé et le suivi n'a pas été fait. Ils vont être condamnés.

Nous travaillons sur une collecte des bioressources, utilisées ensuite en compost ou en méthanisation. Tous les professionnels de la restauration ont reçu une proposition de points de collectes.

Pour les particuliers, il y aura 10 communes tests. Le principe sera le même : des points d'apports volontaires vont être mis dans des lieux stratégiques comme la Deniserie, la place des Moulins... Le principe sera le même que pour les autres PAV : un badge, et une collecte toutes les semaines. Nous allons faire une année test.

Conclusion

Que ce soit pour des sujets d'intérêt général, pour signaler un dysfonctionnement ou pour des questions d'ordre privé, la municipalité invite les habitants à contacter sans hésitation leurs élus référents de quartier. Une liste des numéros de téléphone pour se renseigner auprès des organismes partenaires est mise à disposition des participants.

Voirie, éclairage	Service techniques intercommunaux	02 41 74 10 80	accueil.secteur2@loirelayonaubance.fr
Urbanisme	Mairie	02 41 74 15 90	urbanisme@chalonnes-sur-loire.fr
Transports régionaux (cars, trains)	Aléop	09 69 39 14 14	
Déchetterie et collecte	3RD'Anjou	02 41 59 61 73	
Eau	Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA)	02 41 40 14 55 Urgence : 02 44 71 05 58	
Assainissement collectif	Véolia	02 41 28 43 80	
Assainissement individuel	ASSIST'ANC'	02 41 68 47 36	assist.anc@loirelayonaubance.fr
Coupure d'électricité	Enedis	09 72 67 50 49	
Eclairage public	SiemL	02 41 20 75 20	sieml@sieml.fr
Fibre : calendrier	Anjou Fibre	www.anjou-fibre.fr/#/test-eligibilite	
Fibre : dysfonctionnement	Joindre votre fournisseur d'accès internet (Orange, Free, Bouygues, etc.)		